



## Probeme de pension alimentaire et de divorce

Par **Kafrine974**, le **20/01/2017 à 09:30**

Bonjour,

Je me permets de vous poser quelques questions. Voilà la situation, mon compagnon est divorcé depuis maintenant 4 ans, il verse la pension alimentaire tout les mois. Cependant, nous sommes en train de nous poser des questions la décision a été rendu nous avons le papier juridique mais l'avocat refuse de faire la transcription à la mairie car son ex ne l'a pas payé. L'avocat a-t-il le droit de faire cela? Car du coup, nous ne pouvons ni nous pacser ni se marier. De plus, pourquoi doit il déjà se conformer à la décision alors qu'elle n'a pas payé sa part à l'avocat. Peut îarreter de verser la pension jusqu'à ce qu'elle paie l'avocat ?  
Merci beaucoup de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **20/01/2017 à 10:57**

Bonjour, du moment que la décision a été rendu par le juge et surtout signifiée par un huissier, votre compagnon doit se conformer à la décision qui est officielle, cordialement

Par **Kafrine974**, le **20/01/2017 à 11:26**

Merci beaucoup. Sauriez-vous nous renseigner sur les différentes modalités à suivre pour que l'avocat retranscrive la décision de divorce à la mairie ?